



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts

Les experts en surveillance aquatique

Société de sauvetage Canada
287, avenue McArthur, Ottawa, Ontario K1L 6P3
Téléphone : 613 746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca Site Web : www.lifesaving.ca

Normes de sécurité Pour les piscines et les plages au Canada Norme pour les piscines

Contamination de l'eau d'une piscine

Norme

Chaque propriétaire et exploitant doit s'assurer qu'il y a des procédures écrites à mettre en œuvre dans l'éventualité de la contamination de l'eau de la piscine. Il doit aussi s'assurer que le personnel concerné de l'installation aquatique, notamment les surveillants-sauveteurs, soit formé pour appliquer ces procédures.

Définitions

Contamination de l'eau d'une piscine : la présence, dans l'eau d'une piscine, d'une substance indésirable ou nocive, telle que du sang, du vomi ou des matières fécales.

Valeur CT : le produit de la concentration d'un désinfectant (du chlore résiduel libre par exemple) et du temps de réaction. On exprime habituellement la valeur CT en mg-min/L.

Justification

- La contamination de l'eau d'une piscine augmente les risques pour les baigneurs de contracter une maladie transmise par les eaux de baignade (MTEB) dans une piscine publique.
- Il existe des procédures de gestion de cas de contamination de l'eau d'une piscine déterminées par les lois et règlements provinciaux et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC).
- Tout exploitant de piscine doit s'assurer que les procédures soient documentées et que son personnel soit formé et apte à agir en cas de contamination de l'eau de la piscine.

Mise en application

Tout exploitant d'une piscine publique devrait :

- Mener une campagne de sensibilisation du public qui contribuerait à réduire les risques de contamination de l'eau des piscines.
- Tenir à jour un registre des cas de contamination qui incluant l'information suivante :
 - Date et heure de l'incident
 - Type d'incident
 - Concentration de chlore et de pH, et potentiel d'oxydo-réduction au moment de l'incident
 - Procédures appliquées, y compris le suivi de la valeur CT
 - Concentration de chlore et de pH, et potentiel d'oxydo-réduction au moment de la réouverture de la piscine
 - Nom des personnes qui ont pris part aux interventions

Intervention en cas de contamination par sang, vomi ou excréments solides:

1. Ordonner à tout le monde de quitter la piscine.
2. Retirer la plus grande quantité possible du contaminant à l'aide d'un filet ou d'une écope.
3. Éliminer le contaminant selon les bonnes pratiques sanitaires.
4. Nettoyer et désinfecter le filet ou l'écope. Ne pas se débarrasser du contaminant à l'aide de l'aspirateur.
5. Augmenter la teneur en chlore libre à 2 parties par million (ppm) si elle est inférieure, et s'assurer que le pH soit de 7,5 ou moins. En respectant cette concentration de chlore, la fermeture de la piscine devrait durer environ 30 minutes. La concentration et la durée de fermeture peuvent varier pour autant qu'une valeur CT d'inactivation acceptable soit atteinte.
6. Remplir un rapport d'incident de contamination.

Intervention en cas de contamination par diarrhée

1. Ordonner à tout le monde de quitter la piscine.
2. Retirer la plus grande quantité possible du contaminant à l'aide d'un filet ou d'une écope.
3. Se débarrasser du contaminant selon les bonnes pratiques sanitaires.
4. Nettoyer et désinfecter le filet ou l'écope. Ne pas se débarrasser du contaminant à l'aide de l'aspirateur.
5. Augmenter la teneur en chlore résiduel libre à 20 ppm et maintenir le pH à 7,5 ou moins. La teneur en chlore résiduel libre et le pH doivent demeurer à ces niveaux pendant au moins 12,75 heures pour atteindre la valeur CT d'inactivation requise de 15 300.
6. Recueillir des échantillons de l'eau de la piscine à au moins trois endroits afin de confirmer les concentrations partout dans la piscine.
7. Laver le filtre à contre-courant après avoir atteint la valeur CT d'inactivation. S'assurer que l'eau soit rejetée directement dans les eaux usées conformément à la réglementation applicable.
8. Ne pas rouvrir la piscine avant que la concentration en chlore résiduel libre ne soit pas revenue à la normale.
9. Remplir un rapport d'incident de contamination.

Références

- Fecal Incident Response Recommendations for Pool Staff (Revised Nov 2010) – Centre for Disease Control and Prevention
- Gouvernement de l'Alberta – Alberta Health – Pool Standards July 2014

Adoption

- Approuvé en 8 mai 2016 par le Conseil d'administration de la Société de sauvetage du Canada

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et exploitants de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.